

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 641

12 mars 2012

SOMMAIRE

Abici S.A.	30768	Provençal S.A.	30766
Abipiscines S.A.	30766	SBWAM Bros S.à r.l.	30762
Academy Partners SA	30766	SI Anlagefonds	30755
Adonne Finance	30766	Skandinaviska Enskilda Banken S.A.	30722
Adonne Finance	30765	Société Européenne d'Expansion Immobilière S.A.	30764
Advent Calgary (Luxembourg) S.à r.l.	30758	Swiss Re Funds (Lux) I	30762
Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l.	30759	TE Yorckstrasse S.à r.l.	30757
Advent Cartagena (Luxembourg) Holding S.à r.l.	30760	Thryn Holding N°4 S.à r.l.	30756
Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.	30761	Topco I CHF, S.à r.l.	30756
Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.	30762	Topco III, S.à r.l.	30757
All Seasons Investments	30722	Topco I, S.à r.l.	30756
Alysa Finance Holding S.A.-SPF	30766	TPG Esch S.à r.l.	30758
Antlia Logistics S.A.	30764	TPG (Lux) Mey S.à r.l.	30757
Antlia Logistics S.à r.l.	30764	TPG Merl S.à r.l.	30758
A.Q.A. S.à r.l.	30763	TPG Nusantara S.à r.l.	30759
ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A. ..	30765	TPG Remich S.à r.l.	30759
Arkaos Investments S.A.	30768	TPG TM V, S.à r.l.	30760
Atoz	30765	TPG Village, S.à r.l.	30760
DWS Nova Solution I	30722	Ukrainian Agrarian Investments S.A.	30763
PHND S.à r.l.	30761	Vio Defensor SICAV-SIF	30755
PH Trust S.à r.l.	30761	Virida Holding II S.A.	30763
		Zzima International	30764

Skandinaviska Enskilda Banken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 10.831.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit l'adresse du siège social figurant dans l'en-tête de la publication de la société, à la page 24002 du Mémorial C no 501 du 25 février 2012:

au lieu de: «L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen»,

lire: «L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale».

Référence de publication: 2012029599/11.

—
DWS Nova Solution I, Fonds Commun de Placement.

Der oben stehende Fonds wurde mit Wirkung zum 26. Oktober 2011 aufgelöst. Der Liquidationsprozess ist abgeschlossen. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxembourg im März 2012.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2012030668/755/7.

—
All Seasons Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.125.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on first February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

European Capital Partners (Luxembourg) SA having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 134746;

here represented by Benoit Kelecom, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 31 January 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé established as a public limited liability company (société anonyme) under the name of "All Seasons Investments" (the Company).

1.2 The Company will be governed by the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act), the act of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2007 Act, the 2007 Act will prevail) as well as by these articles of association of the Company (the Articles).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the shareholders (the Shareholders) in the Articles will be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) if and to the extent permitted by law. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the General Meeting).

2.2 The Board will further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it will deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its

registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Compartment (as defined in article 5.4 below) if no further Compartment is active at this time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company will be represented by fully paid up shares (the Shares) together with any fully paid up premium units (the Premium Units) of no par value and will at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12 of these Articles.

5.2 The capital (including any share premiums (the Premium)) must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within twelve (12) months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of thirty one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty one (31) fully paid up Shares with no par value.

5.4 The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a compartment as defined in article 71 of the 2007 Act (a Compartment), and that is formed for one or more Classes. Each Compartment will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Compartment. The investment objective, policy and other specific features of each Compartment are set forth in the offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Memorandum). Each Compartment may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Compartment, the Board may, at any time, decide to issue different classes or series of Shares, with or without Premium Units, (the Classes, each class being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Act and the Companies Act, including, without limitation

(a) different issuing features (including the issuing of any Premium);

(b) different fees and expenses structure;

(c) different distribution rights, and the Company may in particular decide that Shares pertaining to one or more Class (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;

(d) different servicing or other fees;

(e) different types of targeted investors;

(f) different transfer or ownership restrictions;

(g) different reference currencies; and/or

(h) such other features as may be determined by the Company from time to time and described in the Memorandum.

5.6 Each Compartment is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Compartment. A purchase of Shares (together with any Premium Units, if any) relating to one relevant Compartment does not give the holder of such Shares (together with any Premium Units, if any) any rights with respect to any other Compartment.

5.7 A separate Net Asset Value per Share and, as the case may be, a Net Premium Value per Premium Unit, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12 of these Articles.

5.8 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Compartments whose investment objectives may differ from those of the Compartments then existing. Upon creation of new Compartments or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Act, the rights of the Shareholder and creditors relating to a Compartment or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Compartment are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Compartment and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Compartment, and there will be no cross liability between Compartments, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10 At the expiration of the duration of a Compartment, the Company will redeem all the shares in the Classes of that Compartment, in accordance with article 28, irrespective of the provisions of article 8 of the Articles.

5.11 The Board may create each Compartment for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Compartment one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum will indicate whether a Compartment is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.12 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Compartments.

6. Art. 6. Form of shares.

6.1 The Shares (and any Premium Units) will be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares (and any Premium Units) are issued without per value and must be fully paid upon issue. Shares (and any Premium Units) are not represented by certificates.

6.2 All issued registered Shares (and Premium Units as defined in article 6.9 below, if any) shall be registered in the register of Shareholders (the Register). The Register is kept at the registered office by the Company. It will be available for inspection by any Shareholder at the registered office. The Register shall contain the name of each owner of registered Shares (and Premium Units, if any), his/her/its residence or domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares (and Premium Units, if any) held by him/her/it, the amount paid up on each Share (and Premium Units, if any), and any Transfer (as defined in article 10 below) and the dates of such Transfers. The ownership of the Shares (and Premium Units, if any) will be established by the entry in this Register.

6.3 Each investor shall provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by way of a written notification sent to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Board may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the Register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by the Shareholder.

6.5 The Company will recognise only one holder per Share (and only one holder per Premium Unit, if any). In case a Share is held by more than one person, the Board has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propiétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

6.6 Subject to the provisions of article 10, the Transfer of Shares (and Premium Units) may be effected by a written declaration of Transfer entered in the Register, such declaration of Transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Board may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

6.7 Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares (and Premium Units, if any) at their addresses indicated in the Register in the manner prescribed by the Company from time to time.

6.8 Fractional Shares (and fractional Premium Units, if any) will be issued to the nearest thousandth of a Share (of a Premium Unit, if any). Fractional Shares will not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.9 Shares may be issued with a Premium to be determined by the Board and to be described in the Memorandum. Each Premium is represented by a number of premium units (the Premium Units). A Premium Unit does not entitle his/her/its holder to a voting right at any General Meeting. Premium Unit(s) can not be separated from the Share(s) whose issuing triggered the issuing of the Premium Unit(s).

6.10 The Company may also decided to issue profit shares (parts bénéficiaires) in accordance with the Companies Act. A profit share does not entitle his/her/its owner to a voting right at any General Meeting.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up Shares (and Premium Units, if any) at any time without reserving a preferential right to subscribe for the Shares (and Premium Units, if any) to be issued for the existing Shareholders.

7.2 Shares (and Premium Units, if any) are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act (Well-Informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of Shares (and Premium Units, if any) may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that Shares (and Premium Units, if any) of a relevant Compartment or Class will only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares (and Premium Units, if any), during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription amount, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for Shares (and Premium Units, if any) or restrictions on ownership in relation to the Shares (and Premium Units, if any);

(e) in respect of any one given Compartment and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a relevant Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to Shares (and Premium Units, if any) will be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or drawdown dates at which the commitment of the investor will be called against issue of Shares (and Premium Units, if any) of the relevant Compartment and Class.

7.4 Shares (and, as the case may be, Premium Units) in Compartments will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Compartment (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the Board and described in the Memorandum will govern the chronology of the issue of Shares (and Premium Units, if any).

7.6 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued Shares (and Premium Units, if any) and to deliver these Shares (and Premium Units, if any).

7.7 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for Shares (and Premium Units, if any).

7.8 The Company may agree to issue Shares (and Premium Units, if any) as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Compartment. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

8. Art. 8. Redemptions of shares.

Redemption right of Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his/her/its Shares (and, as the case may be, together with any Premium Units) from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of articles 12 and 13 of these Articles, the redemption price per Share (and per Premium Units, if any) will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Memorandum, provided that any transfer documents have been received by the Company.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per Share (and per Premium Units, if any) of a particular Class of a Compartment corresponds to the Net Asset Value per Share (and, as the case may be, respectively to the Net Premium Value per Premium Units) of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum will govern the chronology of the redemption of Shares (and Premium Units, if any).

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the Shares (together with the value of any Premium Units) held by a Shareholder in a Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's Shares (together with Premium Units, if any) in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Date (as defined in article 12.1 below) or at some time during a Valuation Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the Shares (and Premium Units, if any) of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and/or conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may discretionarily decide to, at the request of a Shareholder, satisfy (all or part of) the payment of the redemption price owed to any Shareholder in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Compartment. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. Such a Shareholder may incur brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of redemption. The valuation used will be confirmed by a special report of the independent auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All redeemed Shares (and Premium Units, if any) will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of Shares (and Premium Units, if any) are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value (and, as the case may be, of the Net Premium Value) has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

Compulsory redemptions

8.10 Shares (and, as the case may be, together with any Premium Units) may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out under, this article. The Company may in particular decide to:

(a) redeem Shares (and, as the case may be, together with any Premium Units) of any Class and Compartment, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for each Compartment in the Memorandum, if any;

(b) carry out a compulsory redemption of Shares (and, as the case may be, together with any Premium Units):

- held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 11.1 of these Articles;
- in case of liquidation or merger of Compartments or Classes, in accordance with the provisions of article 28 of these Articles;
- held by a Shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Compartment (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription documents to the relevant Compartment in accordance with the provisions of the Memorandum;
- for the purpose of the payment of fees; and
- in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription documents, Memorandum and these Articles.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert Shares (together with any Premium Units, if any) of a particular Class of a Compartment held in whole or in part into Shares (together with any Premium Units, if any) of the corresponding Class of another Compartment; conversions from Shares (together with any Premium Units, if any) of one Class of a Compartment to Shares (together with any Premium Units, if any) of another Class of either the same or a different Compartment are also permitted, except otherwise decided by the Board.

9.2 The Board may make the conversion of Shares (together with any Premium Units, if any) dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the Shares (together with any Premium Units, if any) held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares (together with any Premium Units, if any) to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per Share (and, as the case may be, respectively on the Net Premium Value per Premium Unit) of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Date. If there are different order acceptance deadlines for the Compartments in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the Shares (together with any Premium Units, if any) to be converted and the issue of the Shares (together with any Premium Units, if any) to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the Shares (together with any Premium Units, if any) to be subscribed ceases after the Shares (together with any Premium Units, if any) to be converted have been redeemed.

9.6 Subject to any currency conversion (if applicable) the proceeds resulting from the redemption of the original Shares (together with any Premium Units, if any) will be applied immediately as the subscription monies for the Shares (together with any Premium Units, if any) in the new Class into which the original Shares (together with any Premium Units, if any) are converted.

9.7 All applications for the conversion of Shares (together with any Premium Units, if any) are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the Shares (and, as the case may be, respectively the calculation of the Net Premium Value of the Premium Units) to be redeemed has been suspended or when redemption of the Shares (together with any Premium Units, if any) to be redeemed has been suspended as provided for in article 8 of these Articles. If the calculation of the Net Asset Value of the Shares (and, as the case may be, respectively the calculation of the Net Premium Value of the Premium Units) to be subscribed is suspended after the Shares (together with any Premium Units, if any) to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.8 If, in addition, on a Valuation Date or at some time during a Valuation Date redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the Shares issued in the Class (together with any Premium Units, if any), the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.9 If as a result of a conversion application, the number or the value of the Shares (and of the Premium Units, if any) held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's Shares (together with any Premium Units, if any) in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of Shares (and any Premium Units, if any).

9.10 Shares (and Premium Units, if any) that are converted to Shares (and Premium Units, if any) of another Class will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 No sale, assignment, transfer, grant of a participation in, pledge, hypothecation, encumbrance or other disposal (each a Transfer) of all or any portion of any Shareholder's Shares (and, as the case may be, any Premium Units), whether direct or indirect, voluntary or involuntary, shall be valid or effective if:

(a) the Transfer would result in a violation of any Luxembourg Law or the laws and regulations of US, the UK or any other jurisdiction (including, without limitation, the US Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company, a Compartment or an intermediary vehicle to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum; and

(c) the Transfer would result in the Company, a Compartment or an intermediary vehicle being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended.

10.2 It must be a condition for any Transfer (whether permitted or required):

(a) to be approved by the Board, such approval not to be unreasonably withheld;

(b) that the transferee is not a Restricted Person;

(c) not to violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(d) that the transferee enters into a subscription agreement in respect of the relevant Shares (and Premium Units, if any) so transferred.

10.3 The Company, in its sole and absolute discretion, may condition such Transfer upon the receipt of an opinion of responsible counsel which opinion shall be reasonably satisfactory to the Company.

10.4 The transferor shall be responsible for and pay all costs and expenses (including any taxation) arising in connection with any such permitted Transfer, including reasonable legal fees arising in relation thereto incurred by the Company, the investment adviser or their affiliates and stamp duty or stamp duty reserve tax (if any) payable. The transferor and the transferee must indemnify the Indemnified Persons (as defined in article 22.1 below), in a manner satisfactory to the Company against any Claims and Expenses (as defined in the Memorandum) to which the Indemnified Persons may become subject arising out of or based upon any false representation or warranty made by, or breach or failure to comply with any covenant or agreement of, such transferor or transferee in connection with such Transfer. In addition, each Shareholder agrees to indemnify the Company (or the relevant Compartment) and each Indemnified Person from any Claims and Expenses resulting from any Transfer or attempted Transfer of its Interests in violation of the present Articles, the Memorandum and the terms of their subscription agreement.

11. Art. 11. Ownership restrictions.

Restricted Persons

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares (and any Premium Units, if any) by any person if:

(a) in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Company, any of its Compartments or any of its intermediary vehicles (because, for example but without limitation, such holding may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law); or

(b) such holding may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, the investment adviser, a Compartment or an intermediary vehicle incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;

(ii) the Company or a Compartment being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or

(iii) the Company or a Compartment being required to register its Shares (and, as the case may be, any Premium Units) under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the U.S. Securities Act or the U.S. Investment Company Act);

(c) such holding may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company or any Compartment, whether Luxembourg law or any other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations) and, in particular, if a relevant Shareholder does not qualify as a Well-Informed Investor or has lost such qualification for whatever reason;

(d) as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individuals or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor will be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any Share (and any Premium Units, if any) and decline to register any Transfer, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such Share(s) and, as the case may be, any Premium Unit(s) by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the Register or who/which seeks to register a Transfer in the Register to deliver to the Company, any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares and, as the case may be, Premium Units, rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares and, as the case may be, Premium Units, by a Restricted Person.

11.3 If it appears that an investor of the Company is a Restricted Person, the Board will be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting and disregard its vote on any matter requiring the Compartment's consent or the Company's consent; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares (together with any Premium Units, if any) and to demonstrate to the Board that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer; and/or

(d) carry out a compulsory redemption of all Shares (together with any Premium Units, if any) held by the Restricted Person at a price based on the lesser of (i) the latest available Net Asset Value (and the latest Net Premium Value, if any) at the date on which the Board becomes aware that the relevant investor of the Company is a Restricted Person (the moment of consideration being irrelevant if the Net Asset Value (and the latest Net Premium Value, if any) is equal to zero or negative) and (ii) the subscription for Shares (and any Premium Units, if any)' amounts paid by the Restricted Person, less a penalty fee as set out in the Memorandum.

11.4 The exercise of the powers by the Company and the Board in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of Shares (and any Premium Units, if any) was not sufficiently proven or that the actual ownership of Shares (and any Premium Units, if any) did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company and the Board exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The Company, each Compartment and each Class in a Compartment have a net asset value (the Net Asset Value or NAV) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation date as is stipulated in the Memorandum in respect of each Compartment and Class (a Valuation Date).

12.2 If Premium Units are issued, the Company, each Compartment and each Class in a Compartment will also have a net premium value (the Net Premium Value) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each Valuation Date as is stipulated in the Memorandum in respect of each Compartment and Class. The Net Premium Value will be calculated, determined, suspended or released in the same manner as the Net Asset Value.

12.3 The reference currency of the Company is the euro (EUR).

12.4 Calculation of the Net Asset Value (and, as the case may be, of the Net Premium Value):

(a) The Net Asset Value (and the Net Premium Value, if any) of each Compartment and Class shall be calculated in the Reference Currency of the Compartment or Class, as it is stipulated in the Memorandum in good faith in Luxembourg on each Valuation Date.

(b) The administrative agent of the Company (the Administrator) will under the supervision of the Company (or its management company) compute the Net Asset Value (and the Net Premium Value, if any) per Class in the relevant Compartment as follows: each Class participates in the Compartment according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Compartment on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value (and, as the case may be, the total Net Premium Value) attributable to that Class of that Compartment on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Compartment but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per Share (and, as the case may be, a separate Net Premium Value per Premium Unit), which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value (and the Net Premium Value, if any) of that Class of that Compartment on that Valuation Date divided by the total number of Shares (and Premium Units, if any) of that Class of that Compartment then outstanding on that Valuation Date.

(c) For the purpose of calculating the Net Asset Value (and, as the case may be, the Net Premium Value) per Class of a particular Compartment, the Net Asset Value (and, as the case may be, the Net Premium Value) of each Compartment will be calculated by calculating the aggregate of:

(i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Compartment in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Compartment, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

(d) The total net assets of the Company will result from the difference between the gross assets (including the market value of the investments owned by the Company and its intermediary vehicles) and the liabilities of the Company based on a consolidated view, provided that:

(i) the equity or liability interests attributable to Shareholders derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities as determined by the Company in accordance with its internal rules;

(ii) the acquisition costs for the investments of the Company (including the costs of establishment of intermediary vehicle, as the case may be) shall be amortised over the planned strategic investment period of each of such investment, as confirmed by the Company (or its management company), or for a maximum period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred; and

(iii) the set up costs for the Company and any Compartment shall be amortised over a maximum period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

(e) The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(i) the interests in unlisted funds registered in the name of the relevant Compartment or in the name of an intermediary vehicle shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such funds or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a fund may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company (or its management company) may adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company (or its management company) considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or the Compartment's interests in such fund, whether because such information has been generated after a delay from the fund's own valuation point, change in markets or otherwise. The NAV is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;

(ii) the interests of investments registered in the name of the relevant Compartment or in the name of an intermediary vehicle which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value;

(iii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company (or its management company) may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iv) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such an asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the Company (or its management company) with good faith;

(v) particular investments registered in the name of the relevant Compartment or in the name of an intermediary vehicle, as mentioned in the relevant sections of the Memorandum, will be valued as more fully described in the Memorandum, provided that the Company (or its management company) may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its Shareholders.

(f) The Company (or its management company), in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The Administrator can rely on such deviations as approved by the Company (or its management company) for the purpose of the calculation of the Net Asset Value and, as the case may be, the Net Premium Value.

(g) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Compartment/ Class will be converted in accordance with the procedure set out in the Memorandum.

12.5 For the purpose of this article 12,

(a) Shares (and Premium Units, if any) to be issued by the Company will be treated as being in issue as from the time specified by the Company (or its management company) on the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore will be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares (and Premium Units, if any) to be redeemed (if any) will be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore will be deemed to be a liability of the Company; and

(c) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset will be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired will be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset will be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company will not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value will be estimated by the Company (or its management company).

12.6 Allocation of assets and liabilities

(a) The assets and liabilities of the Company will be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class will be applied in the books of the Company to the Compartment corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Compartment, the relevant amount will increase the proportion of the net assets of such Compartment attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment will be attributable to the Class or Classes corresponding to such Compartment;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset will be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value will be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment, such liability will be allocated to the relevant Class or Classes within such Compartment;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability will be allocated to all the Classes pro rata to their respective Net Asset Values (and, as the case may be, Net Premium Values) or in such other manner as determined by the Company (or its management company) acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company (or its management company), the respective right of each Class will correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right will vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, will, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(vi) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value (and, as the case may be, Net Premium Value) of such Class will be reduced by the amount of such distributions.

12.7 General rules

(a) all valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) the Net Asset Value (and, as the case may be, Net Premium Value) as of any Valuation Date will be made available to Shareholders at the registered office of the Company as soon as it is finalised. The Company (or its management company) will use its best efforts to calculate and to finalise the Net Asset Value (and, as the case may be, Net Premium Value) within one hundred and twenty (120) calendar days following the relevant Valuation Date;

(c) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the Net Asset Value per Share (and, as the case may be, the Net Premium Value per Premium Unit) and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares (and any Premium Units, if any) issued by the Company;

(d) the Net Asset Value per Share (and, as the case may be, the Net Premium Value per Premium Unit) of each Class in each Compartment is made available to the Shareholders at the registered office of the Company, the management company of the Company and at the offices of the Administrator. The Company (or its management company) may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Compartment/Class and any other currency at the discretion of the Company (or its management company) in leading financial newspapers. Neither the Company nor the management company of the Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;

(e) different valuation rules may be applicable in respect of a specific Compartment as laid down in the Memorandum.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company (or its management company) may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares (and, as the case may be, the Net Premium Value per Premium Units) of any Compartment or Class, the issue of the Shares (and any Premium Units, if any) of such Compartment or Class to subscribers and the redemption of the Shares (and any Premium Units, if any) of such Compartment or Class from its Shareholders as well as conversions of Shares (and any Premium Units, if any) of any Class in a Compartment:

(a) when one or more stock exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the investments of the Compartment, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the investments of the Compartment are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Company (or its management company), disposal of the investments of the Compartment is not reasonably or normally practical without being seriously detrimental to the interests of Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the means of communication normally used for the valuation of any investment of the Company or if for any reason beyond the responsibility of the Company (or its management company), the value of any investment of the Compartment may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable, or if purchases and sales of the Company's assets cannot be effected at normal rates of exchange;

(e) when for any reason, the prices of any investments of the Compartment cannot be accurately determined;

(f) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company or any Compartment(s);

(g) when the suspension is required by law or legal process;

(h) when for any reason the Company (or its management company) determines that such suspension is in the best interests of the Shareholders.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company (or its management company) in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company (or its management company) will notify Shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Compartment will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share (and, as the case may be, the Net Premium Value per Premium Unit), the issue, redemption and conversion of Shares (or Premium Units, if any) of any other Compartment.

14. Art. 14. Management.

14.1 The Company will be managed by a Board of at least 3 (three) directors (the Directors). The Directors, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of Directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

14.3 Directors are selected by a majority vote of the Shares (excluding Premium Units, if any) present or represented at the relevant General Meeting.

14.4 Directors may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

15. Art. 15. Meetings of the board.

15.1 The Board will appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board will meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board will be given to all the Directors at least twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice will not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his/her/its proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting will have a casting vote.

15.8 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution will consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Director. The date of such resolution will be the date of the last signature.

16. Art. 16. Minutes of meetings of the board.

16.1 The minutes of any meeting of the Board will be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

17. Art. 17. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

18. Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who will have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the governing body. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the governing board of any such entity.

18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Compartment(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Compartment(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees will be as set forth in the Memorandum.

19. Art. 19. Binding signatures.

19.1 The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Directors.

19.2 The Company will further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the article 18.1 above.

20. Art. 20. Delegation of power and appointment of investment manager.

20.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

20.2 The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which any company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 21 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

20.3 The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

21. Art. 21. Investment policy and restrictions.

21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Compartments and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the

investment powers and restrictions as will be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

21.2 The Board will also have power to determine any restrictions which will from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Compartments' assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Compartment thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Compartment's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Compartment) may acquire.

21.3 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Compartment be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their compartments, or that (ii) all or part of the assets of two or more Compartments be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

22. Art. 22. Indemnification.

22.1 The Company will indemnify the initiators, the management company, the Custodian (as defined in article 32.1 below), the Administrator and their affiliates, officers, directors, direct and indirect shareholders, members, agents, partners or employees of each of the foregoing as well as the Directors (each referred to as an Indemnified Person), against all liabilities, costs, damages, expenses (including reasonable legal fees), losses, suits, proceedings and actions, whether judicial, administrative, investigative or otherwise, to which they may be or become subject by reason of their activities on behalf of the Company so long as the activity or circumstances giving rise to the claim do not involve gross negligence, fraud, reckless disregard or wilful misconduct under Luxembourg law on the part of the Indemnified Person.

22.2 The Company may, wherever deemed appropriate, provide professional, D&O or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons.

23. Art. 23. Powers of the general meeting of the Company.

23.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting will be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

23.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting will represent the entire body of Shareholders of the Company. It will have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

24. Art. 24. Annual general meeting of the shareholders – Other meetings.

24.1 The annual General Meeting will be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of June of each year at 15.00 (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the precedent business day.

24.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

24.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

24.4 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting.

25. Art. 25. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

25.1 The notice periods and quorum provided for by law will govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

25.2 The Board or, if exceptional circumstances require so, any two Directors acting jointly may convene a General Meeting. They will be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

25.3 All the Shares being in registered form, the convening notices will be made by registered mail or courier at least eight (8) calendar days prior to the relevant General Meeting at their addresses set out in the Register. Such notices will include the agenda and specify the time and place of the meeting and the conditions of admission and will refer to the

requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities required for the relevant General Meeting.

25.4 Each Share is entitled to one vote, subject to article 11.3 of these Articles. A Premium Unit, if any, does not provide any voting right.

25.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

25.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Companies Law. The second General Meeting will validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

25.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

25.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

25.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

25.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

25.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders will elect a chairman of the General Meeting. The chairman will appoint a secretary and the Shareholders will appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

25.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

25.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other Directors.

26. Art. 26. General meetings of shareholders of a compartment or a class.

26.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Compartment.

26.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class.

26.3 The provisions of article 25 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

27. Art. 27. Auditors.

27.1 The accounting information contained in the annual report of the Company will be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

27.2 The independent auditor will fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

28. Art. 28. Liquidation or merger of compartments or classes of shares.

28.1 In the event that for any reason the value of the total net assets in any Compartment or the value of the net assets of any Class within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board or its delegate to be the minimum level for such Compartment or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their Shares (and any Premium Units, if any) into Shares (and, as the case may be, Premium Units, if any) of another Compartment under terms fixed by the Board or to redeem all the Shares (and Premium Units, if any) of the relevant Class or Classes at the Net Asset Value per Share (and, as the case may be, the Net Premium Value per Premium Units), taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses, calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the Shareholders of the relevant Class or Classes (and Premium Units, if any) prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

28.2 In addition, the General Meeting of any Class or of any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the Shares (together with any Premium Units, if any) of the relevant Compartment or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (and, as the case may be, the Net Premium Value per Premium Units), taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses, calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such General Meeting, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such General Meeting. Such resolution will however be subject to the Board's consent.

28.3 Any request for subscription will be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Compartment or Class.

28.4 Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

28.5 All redeemed Shares (and Premium Units, if any) will be cancelled.

28.6 Under the same circumstances as provided by the article 28.1, the Board may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another existing Compartment or to another undertaking for collective investment (UCI) organised under the provisions of the 2007 Act, or the act of 17 December 2010 on UCIs or to another compartment within such other UCI (the New Compartment) and to redesignate the Shares (together with any Premium Units, if any) of the Compartment concerned as shares of the New Compartment (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one (1) month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Compartment), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares (and Premium Units, if any), free of charge, during such period.

28.7 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the article 28.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another Compartment within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Compartment or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting. Such resolution will however be subject to the Board's consent.

28.8 Furthermore, in other circumstances than those described in the article 28.1, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Compartment to another UCI referred to in article

28.6 or to another compartment within such other UCI will require a resolution of the Shareholders of the Class or Compartment concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation. Any General Meeting resolution taken in accordance with this article 28.8 is subject to the Board's consent.

29. Art. 29. Accounting year. The accounting year of the Company will begin on 1 January and ends on 31 December of each year, except for the first accounting year which will begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2012.

30. Art. 30. Annual accounts.

30.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Act.

30.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

30.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law will be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

31. Art. 31. Application of income.

31.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Compartment will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

31.2 For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

31.3 Payments of dividends to owners of registered Shares (and of Premium Units, if any) will be made to such Shareholders at their addresses in the Register.

31.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

31.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

31.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Compartment.

31.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

32. Art. 32. Custodian.

32.1 The Company will enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which will satisfy the requirements of the 2007 Act (the Custodian) who will assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

32.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the Board will within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board will appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board will have power to terminate the appointment of the Custodian but will not remove the Custodian unless and until a successor custodian will have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

33. Art. 33. Winding up and liquidation of the Company.

33.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

33.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

33.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the Shares represented at the General Meeting.

33.4 The General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

33.5 In the event of dissolution of the Company liquidation will be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting effecting such dissolution and which will determine their powers and their compensation.

33.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and, if required or necessary, in two newspapers with adequate circulation, one of which must then be a Luxembourg newspaper.

33.7 The liquidator(s) will realise each Compartment's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Compartment according to their respective pro rata.

33.8 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they will be forfeited.

34. Art. 34. Applicable law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the 2007 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2 of these Articles.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one (31) Shares with no Premium Units representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the shareholder by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3);
2. the following persons are appointed as directors:
 - Patrick Hansen, director, whose professional address is at 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 26 October 1972, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Philippe Kauffmann, employee, whose professional address is at 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 July 1970, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Alain Lam, director, whose professional address is at 16, avenue Pasteur, L-2013 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 28 February 1969, in Mauritius;
3. that there be appointed Deloitte SA with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;
4. that the address of the registered office of the Company is at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

European Capital Partners (Luxembourg) SA, une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B134746;

ici représentée par Benoit Kelecom, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 janvier 2012 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. **Forme et Dénomination.**

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination "All Seasons Investments" (la Société).

1.2 La Société est soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi de 2007) la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut), ainsi qu'aux présents statuts de la Société (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

2. Art. 2. **Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) dans la mesure autorisée par la loi. Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration peut créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois

aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment (tel que défini à l'article 5.4 ci-dessous) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers une ou plusieurs filiales organisées afin de détenir directement ou indirectement un ou plusieurs investissements;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout directeur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées (les Actions) ainsi que toutes les unités de prime entièrement libérées (les Unités de Prime) sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12 des Statuts.

5.2 Le capital (incluant toute prime d'émission (la Prime)) doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000EUR) dans le délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000EUR) représenté par trente et une (31) Actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.4 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir ses propres financement, catégories, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre différentes catégories d'Actions, avec ou sans Unités de Prime (les Catégories, chaque catégorie étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

(a) différentes caractéristiques d'émission (incluant l'émission de toute Prime);

(b) différentes structures de frais et de dépenses;

(c) différents droits de distribution, et la Société peut, en particulier, décider que des Actions appartenant à une ou plusieurs Catégorie(s) bénéficieront d'un intéressement sous la forme de "carried interest" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;

(d) différentes charges et dépenses;

(e) différents types d'investisseurs cibles;

(f) différentes restrictions de transfert ou de propriété;

(g) différentes devises de référence; et/ou

(h) d'autres caractéristiques qui peuvent être déterminées par la Société périodiquement et décrites dans le Mémoire.

5.6 Chaque Compartiment est traité comme une entité séparée et opère de manière indépendante, chaque portefeuille d'actifs étant investis dans l'intérêt exclusif de ce Compartiment. Une souscription d'Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) en lien avec un Compartiment déterminé ne donne au détenteur de ces Actions (ainsi que, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) de droit sur aucun autre Compartiment.

5.7 Une Valeur Nette d'Inventaire par Action distincte, et, le cas échéant, une Valeur Nette de Prime par Unité de Prime, qui peut différer en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12 des Statuts.

5.8 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.10 A l'expiration de la durée d'un Compartiment, la Société rachètera toutes les actions des Catégories de ce Compartiment, en accord avec l'article 28, nonobstant les dispositions de l'article 8 des Statuts.

5.11 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.12 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euro s'ils ne sont pas déjà libellés en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

6. Art. 6. Forme d'actions.

6.1 Les Actions (et toutes Unités de Prime) sont sous forme nominative et resteront sous forme nominative. Les Actions (et toutes les Unités de Prime) sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées à la souscription. Les Actions (et toutes les Unités de Prime) ne sont pas représentées par des certificats.

6.2 Toutes les Actions nominatives émises (et, le cas échéant, les Unités de Prime telles que définies dans l'article 6.9 ci-dessous) seront inscrites au registre des Actionnaires (le Registre). Le Registre est tenu au siège social par la Société. Il peut être consulté par tout Actionnaire au siège social. Le Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives (et, le cas échéant, des Unités de Prime), son lieu de résidence ou domicile tel qu'indiqué à la Société, le nombre des Actions nominatives (et, le cas échéant, des Unités de Prime) qu'il détient, les montants libérés sur chaque Action (et, le cas échéant, chaque Unité de Prime), ainsi que tout Transfert (tel que défini dans l'article 10 ci-dessous) et les dates de ces Transferts. La propriété des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) sera établie par l'inscription dans ce Registre.

6.3 Chaque investisseur doit fournir à la Société une adresse, un numéro de télécopie et une adresse de courrier électronique auxquels toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'indiquée dans le Registre au moyen d'un avis écrit envoyé à la Société à son siège social, ou toute autre adresse qui peut être déterminée par la Société périodiquement.

6.4 Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Conseil d'Administration peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le Registre périodiquement jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire à la Société.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action (et, le cas échéant, seulement un détenteur par Unité de Prime). Si une Action est détenue par plusieurs personnes, le Conseil d'Administration a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. De plus, en cas d'Actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer le produit du rachat, les distributions ou autres paiements au premier détenteur inscrit seulement, que la Société considère comme le représentant des Actionnaires conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

6.6 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le Transfert des Actions (et des Unités de Prime) peut se faire par une déclaration écrite de Transfert inscrite dans le Registre, cette déclaration de Transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux

dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Le Conseil d'Administration peut aussi accepter en tant que preuve du Transfert d'autres instruments de Transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

6.7 Les paiements de distributions, le cas échéant, seront effectués aux Actionnaires, concernant les Actions nominatives (et, le cas échéant, les Unités de Prime) à leurs adresses indiquées dans le Registre de la manière prescrite par la Société périodiquement.

6.8 Les fractions d'Actions (et, le cas échéant, les fractions d'Unités de Prime) seront émises au plus proche millième d'une Action (ou, le cas échéant, d'une Unité de Prime). Les fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de voter (sauf si leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent le droit de vote) mais donneront droit à une participation aux résultats nets et au produit de la liquidation attribuables à la Catégorie concernée, de manière proportionnelle.

6.9 Les Actions peuvent être émises avec une Prime telle que déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire. Chaque Prime est représentée par un nombre d'unités de prime (les Unités de Prime). Une Unité de Prime ne donne pas droit à un droit de vote aux Assemblées Générales. Une ou plusieurs Unité(s) de Prime ne peuvent être séparées des Actions Ordinaires dont l'émission a entraîné l'émission de la ou des Unité(s) de Prime.

6.10 La Société peut également décider d'émettre des parts bénéficiaires conformément à la Loi sur les Sociétés. Une part bénéficiaire ne confère pas à son propriétaire le droit de voter à l'Assemblée Générale.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime) entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les Actions (et, le cas échéant, les Unités de Prime) à émettre.

7.2 Les Actions (et, le cas échéant, les Unités de Prime) sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 Les conditions auxquelles l'émission d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime) peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une certaine Catégorie sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) d'un Compartiment ou d'une Catégorie en particulier ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé un contrat de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime), pendant une période déterminée et jusqu'à un certain montant;

(c) imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un montant d'engagement minimum ou de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) ou toutes restrictions de propriété liées aux Actions (et, le cas échéant, aux Unités de Prime);

(e) pour chaque Compartiment ou Catégorie, lever des frais de souscription et a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) limiter la propriété d'actions d'une Catégorie concernée à un certain type de personnes ou entités;

(g) décider que les paiements pour les souscriptions d'Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) devront être effectués intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appel en capital auxquelles l'engagement de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime) dans le Compartiment ou la Catégorie concerné(e).

7.4 Les Actions (et, le cas échéant, les Unités de Prime) dans les Compartiments seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, pour chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime).

7.6 Le Conseil d'Administration peut conférer le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir des paiements pour des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) nouvellement émises et de délivrer ces Actions (et, le cas échéant, ces Unités de Prime) à chacun de ses membres ainsi qu'à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés.

7.7 La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter, en tout ou partie, des demandes de souscription d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime).

7.8 La Société peut émettre des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des actions de cette manière.

8. Art. 8. Rachats des actions.

Droit de rachat des Actionnaires

8.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémorandum, tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13 des présents Statuts, le prix de rachat par Action (et, le cas échéant, par Unité de Prime) sera payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et indiquée dans le Mémorandum, pour autant que tout document de transfert aient été reçus par la Société.

8.3 Sous réserve de dispositions contraires du Mémorandum, le prix de rachat par Action (et, le cas échéant, par Unité de Prime) d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et, le cas échéant, respectivement à la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) de la Catégorie concernée diminuée d'une commission de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 Un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Mémorandum régira la chronologie du rachat d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime).

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les Actions (et, le cas échéant, de toutes les Unités de Prime) de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si à une Date d'Evaluation (telle que définie à l'article 12.1 ci-dessous) ou à tout moment durant une Date d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des Actions (et, le cas échéant, avec des Unités de Prime) d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement la Date d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

8.7 La Société peut discrétionnairement décider, à la demande d'un Actionnaire, d'effectuer (en tout ou partie) le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire en nature en attribuant à cet Actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs constitué en relation avec telle(s) Catégorie(s) d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'article 12) à la Date d'Evaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). Cet Actionnaire devra éventuellement supporter les frais de courtage et/ou toute charge de nature fiscale due localement sur tout transfert ou vente de titres ainsi reçus en contrepartie du rachat. L'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

8.8 Toutes les Actions (et, le cas échéant, toutes les Unités de Prime) rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime) sont irrévocables, sauf – dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension – conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, de la Valeur Nette de Prime) a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

Rachats forcés

8.10 Les Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) peuvent être rachetées à l'initiative de la Société conformément à, et dans les circonstances, prévues par cet article. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter les Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) de toute Catégorie ou tout Compartiment, proportionnellement parmi les Actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation proportionnellement parmi les Actionnaires, conformément au mécanisme de distribution applicable (et, le cas échéant, à des droits de réinvestissement) tel que déterminé pour chaque Compartiment dans le Mémorandum, le cas échéant;

(b) procéder au rachat forcé des Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime):

- détenues par une Personne Non Eligible telle que définie par les, et conformément aux dispositions de l'article 11.1 de ces Statuts;
- en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28 de ces Statuts;
- détenues par un Actionnaire qui manque à son obligation de faire, dans un délai déterminé par la Société, un apport ou d'autres paiements au Compartiment concerné (y compris le paiement de tout intérêt ou charge dus à raison d'un tel manquement), conformément aux termes des documents de souscription relatifs au Compartiment concerné conformément aux dispositions du Mémorandum;
- aux fins de paiements de frais; et
- dans toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions prévues par les documents de souscription concernés, le Mémorandum et dans ces Statuts.

9. Art. 9. Conversion des actions.

9.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémorandum, un Actionnaire peut convertir tout ou une partie des Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) d'une Catégorie d'un Compartiment en Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémorandum.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et, le cas échéant, respectivement de la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) de la Catégorie concernée; une commission de conversion pourra être supportée. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'une seule et même Date d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à convertir et l'émission des Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à acquérir ne cesse après que les Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à convertir ont été rachetées.

9.6 Sous réserve (le cas échéant) d'une conversion de devises, les produits générés par le rachat des Actions initiales (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) seront immédiatement attribués à la souscription d'Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) de la nouvelle Catégorie dans laquelle les Actions initiales (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) sont converties.

9.7 Toutes les demandes de conversion d'Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions (et, le cas échéant, respectivement le calcul de la Valeur Nette de Prime des Unités de Prime) à racheter a été suspendu ou lorsque le rachat des Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à racheter a été suspendu tel que prévu par l'article 8 des Statuts. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions (et, le cas échéant, respectivement le calcul de la Valeur Nette de Prime des Unités de Prime) à souscrire est suspendu après que les Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) à convertir ont déjà été rachetées, seule la composante de souscription de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.8 Par ailleurs, si à une Date d'Evaluation ou à tout moment durant une Date d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des Actions d'une Catégorie déterminée (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime), le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement à la Date d'Evaluation suivant cette période ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

9.9 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cette phrase sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime).

9.10 Les Actions (et, le cas échéant, Unités de Prime) qui sont converties en Actions (et, le cas échéant, Unités de Prime) d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou l'hypothèque ou tout autre disposition (le Transfert) de tout ou partie des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) d'un Actionnaire, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire, ne sera valide ou effectif si:

(a) le Transfert entraînerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable au Luxembourg ou tout autre pays (notamment, sans limitation, le U.S. Securities Act, toute loi sur les titres des États-Unis d'Amérique, ou ERISA) ou soumettrait la Société ou l'un de ses Compartiments à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables, telles que déterminées par la Société;

(b) le Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire; ou

(c) le Transfert entraînerait l'obligation pour la Société (ou un Compartiment) de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon le U.S. Investment Company Act modifié de 1940.

10.2 Tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que:

(a) le Conseil d'Administration approuve ce Transfert, une telle approbation ne pouvant être retenue de manière déraisonnable;

(b) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible;

(c) le Transfert ne transgresse pas les lois ou règlements (y compris, sans limitation, toutes lois sur les titres) lui étant applicables; et

(d) le cessionnaire s'engage dans un contrat de souscription visant les Actions (et, le cas échéant, les Unités de Prime) transférées.

10.3 La Société, à sa seule et absolue discrétion, peut conditionner un tel Transfert sur réception d'un avis d'un avocat responsable dont l'opinion serait raisonnablement satisfaisant pour la Société.

10.4 Le cédant sera tenu responsable et payera tous les coûts et dépenses (y compris toute imposition) résultant de tout Transfert autorisé, y compris les frais légaux raisonnables encourus par la Société, le conseiller en investissement ou leurs affiliés, et les droits de timbre ou les droits complétant les droits de timbre (le cas échéant) à payer. Le cédant et le cessionnaire indemniseront les Personnes Indemnisées (telles que définies à l'article 22.1 ci-dessous), d'une manière satisfaisante pour la Société, contre tous Recours et Dépenses (telles que définies dans le Mémoire) auxquelles les Personnes Indemnisées se verraient soumises, découlant ou issues d'une quelconque fausse déclaration ou garantie faite ou donnée, ou d'une violation ou incapacité à satisfaire tout engagement ou accord, par ce cédant ou ce cessionnaire en relation avec ledit Transfert. De plus, chaque Actionnaire convient d'indemniser la Société (ou le Compartiment concerné) et chaque Personne Indemnisée contre toutes Recours et Dépenses résultant d'un Transfert ou d'une tentative de Transfert de ses Intérêts en violation des présents Statuts, du Mémoire et des termes du Contrat de Souscription.

11. Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions.

Personnes Non Eligibles

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions (et, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) par toute personne si:

(a) de l'avis du Conseil d'Administration, une telle possession peut être préjudiciable à la Société ou à un Compartiment ou un de ses véhicules intermédiaires (parce que, par exemple, mais sans limitation, cette possession résulterait en une violation d'une loi ou d'un règlement de droit luxembourgeois ou étranger); ou

(b) il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, le conseiller en investissement, un Compartiment ou un véhicule intermédiaire soit soumis à toute imposition de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou soit exposés à des conséquences fiscales ou autres conséquences financières négatives qu'ils n'auraient pas subie autrement;

(ii) la Société ou un Compartiment soit soumis au U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974, tel que modifié; ou

(iii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses Actions (et, le cas échéant, toutes Unités de Prime) en vertu des lois d'un autre pays que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act ou le U.S. Investment Company Act);

(c) il peut en résulter la violation d'une loi ou d'un règlement, de droit luxembourgeois ou étranger, applicable à la personne physique ou morale, à la Société ou à un Compartiment (y compris les lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme) et, en particulier, si l'Actionnaire concerné n'est qualifié d'Investisseur Averti ou a perdu cette qualification pour une raison quelconque;

(d) en conséquence, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou autres conséquences financières négatives qu'elle n'aurait pas subie autrement;

(ces personnes sont à déterminer par la Société et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles). Une personne qui n'est pas qualifiée d'Investisseur Averti sera considérée comme une Personne Non Eligible.

11.2 A de telles fins, le Conseil d'Administration peut:

(a) refuser d'émettre toute Action (et, le cas échéant, toute Unité de Prime) et refuser d'enregistrer tout Transfert, lorsqu'il lui apparaît qu'un tel enregistrement ou Transfert rendrait une Personne Non Eligible propriétaire ou bénéficiaire économique de cette ou de ces Action(s) et, le cas échéant, de toute(s) Unité(s) de Prime; et

(b) à tout moment, exiger de la personne dont le nom est inscrit dans le Registre ou qui souhaite enregistrer un Transfert dans le Registre, de fournir à la Société toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire afin de déterminer si le bénéficiaire économique des Actions et, le cas échéant, des Unités de Prime est une Personne Non Eligible ou non, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des Actions et, le cas échéant, des Unités de Prime à la suite d'un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un investisseur de la Société est une Personne Non Eligible, le Conseil d'Administration est en droit, à son entière discrétion de:

(a) refuser d'accepter le vote de la Personne Non Eligible à l'Assemblée Générale et de ne pas tenir compte de son vote pour toute matière exigeant le consentement du Compartiment ou de la Société; et/ou

(b) retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées concernant les Actions détenues par la Personne Non Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Eligible de vendre ses Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) et d'apporter au Conseil d'Administration la preuve que cette vente a été effectuée dans les trente (30) jours ouvrables à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables; et/ou

(d) procéder au rachat forcé de toutes les Actions (ainsi que, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) détenues par la Personne Non Eligible à un prix égal au montant le plus bas entre (i) la dernière Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la dernière Valeur Nette de Prime) à la date à laquelle la Société a eu connaissance que l'investisseur concerné est une Personne Non-Eligible (le moment de prise de connaissance n'est pas pertinent si la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la dernière Valeur Nette de Prime) est égale à zéro ou négative) et (ii) la souscription du montant des Actions (et, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) est payé par la Personne Non Eligible, moins une pénalité déterminée dans le Mémoire.

11.4 L'exercice par la Société et le Conseil d'Administration des pouvoirs conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des Actions (et, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété actuelle des Actions (et, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société a exercé les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie d'un Compartiment a une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque date d'évaluation telle que déterminée dans le Mémoire pour chaque Compartiment et Catégorie (la Date d'Évaluation).

12.2 Si des Unités de Prime sont émises, la Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie dans un Compartiment auront aussi une valeur nette de prime (la Valeur Nette de Prime) déterminée conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts à chaque Date d'Évaluation telle que prévue dans le Mémoire concernant chaque Compartiment et Catégorie. La Valeur Nette de Prime sera calculée, déterminée, suspendue ou communiquée de la même manière que celle de la Valeur Nette d'Inventaire.

12.3 La devise de référence de la Société est l'euro (EUR).

12.4 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, de la Valeur Nette de Prime):

(a) La Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) de chaque Compartiment et chacune Catégorie doit être calculée dans la Devise de Référence du Compartiment ou de la Catégorie, tel qu'il est stipulé dans le Mémoire, de bonne foi, à Luxembourg à chaque Date d'Évaluation.

(b) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera, sous la supervision de la Société (ou de sa société de gestion), la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) par Catégorie de chaque Compartiment de la manière suivante: chaque Catégorie participe dans le Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de distribution attribués à chaque Catégorie. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier d'un Compartiment à une Date d'Évaluation particulière ajustée des engagements relatifs à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) attribuée à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis collectivement au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais, distributions, cibles de commercialisations, devises différents et autres caractéristiques spécifiques décrites dans le Mémoire. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par Action (et, le cas échéant, une Valeur Nette de Prime par Unité de Prime), qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) de cette Catégorie de ce Compartiment à la Date d'Évaluation divisée par le nombre total d'Actions (et, le cas échéant, d'Unités de Prime) de cette Catégorie de ce Compartiment en circulation à la Date d'Évaluation.

(c) Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(i) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourus mais impayés à la Date d'Évaluation concernée.

(d) Les actifs nets totaux de la Société résulteront de la différence entre les avoirs bruts (incluant la valeur de marché des investissements détenus par la Société et ses véhicules intermédiaires) et les dettes de la Société basées sur un état consolidé, étant entendu que:

(i) le capital et les intérêts attribuables aux Actionnaires déduits de ces états financiers seront ajustés pour prendre en compte la valeur équitable (c'est-à-dire réduite) des passifs d'impôt différés tels que déterminés par la Société conformément à ses règles internes;

(ii) les frais d'acquisition d'investissements (y compris les frais d'établissement d'un véhicule intermédiaire, le cas échéant) seront amortis au cours de la période stratégique d'investissement prévue pour chaque investissement, telle que confirmée par la Société (ou sa société de gestion), ou au cours d'une période de maximum cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus; et

(iii) les coûts d'établissement de la Société et de tout Compartiment seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt que les supporter intégralement lorsqu'ils sont encourus.

(e) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) les investissements dans des fonds de portefeuilles non cotés enregistrés au nom du Compartiment ou au nom d'un véhicule intermédiaire seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, telle que présentée par ces fonds de portefeuilles ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (c'est-à-dire valeur nette d'inventaire estimée) si celle-ci est plus récente que la dernière valeur nette d'inventaire officielle. La valeur nette d'inventaire officielle ou officielle d'un fonds de portefeuilles peut être ajustée pour des appels de capital subséquents, des distributions et des frais de rachat applicables si cela s'avère approprié. La Société (ou sa société de gestion) ajustera la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation fournie lorsqu'elle estime que la valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière correcte la participation de la Société ou d'un Compartiment dans fonds de portefeuilles, que ce soit parce que l'information a été établie après la date d'évaluation de ce fonds de portefeuilles, ou à cause de changements sur le marché ou autres. La VNI est finale et lie nonobstant le fait qu'elle soit basée sur une valeur nette d'inventaire officielle ou estimée;

(ii) les intérêts d'investissements enregistrés au nom du Compartiment concerné ou au nom d'un véhicule intermédiaire cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur publiée disponible sur cette bourse de valeurs ou ce marché;

(iii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit reçu, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par la Société (ou sa société de gestion) pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iv) toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé, sera évalué sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur base de la juste valeur estimée par la Société (ou sa société de gestion) de bonne foi;

(v) les investissements particuliers enregistrés au nom du Compartiment ou au nom d'un véhicule intermédiaire, tels que mentionnés dans les sections correspondantes du Mémoire, peuvent être évalués tel que décrit plus amplement dans le Mémoire, à condition que la Société (ou sa société de gestion) puisse dévier de cette évaluation, si cela est dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires.

(f) La Société (ou sa société de gestion) peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'Agent Administratif s'en remet valablement aux déviations approuvées par la Société pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime.

(g) Tous les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné/de la Catégorie concernée seront convertis suivant la procédure prévue dans le Mémoire.

12.5 Pour les besoins de l'article 12,

(a) les Actions (et, le cas échéant, les Unités de Prime) à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir du moment spécifié par la Société (ou sa société de gestion) à la Date d'Évaluation par rapport à laquelle cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) les Actions (et, le cas échéant, les Unités de Prime) de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société; et

(c) lorsque la Société s'est engagée, à une Date d'Évaluation, à:

(i) acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif de la Société;

(ii) vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à délivrer par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

étant entendu que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue à la Date d'Évaluation, sa valeur sera estimée par la Société (ou sa société de gestion).

12.6 Allocation des actifs et obligations

(a) Les actifs et obligations de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories coexistent dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des actifs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les actifs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(iii) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribué dans les livres de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs desquels il dérive et à chaque nouvelle évaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;

(iv) lorsque la Société encourt une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie en particulier ou de Catégories en particulier dans un Compartiment ou en relation avec une action faite en connexion avec un actif d'une Catégorie ou de Catégories en particulier dans un Compartiment, cette obligation sera allouée à la Catégorie ou aux Catégories concernées dans ce Compartiment;

(v) dans le cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Catégorie en particulier, cet actif ou cet engagement sera alloué à toutes les Catégories de manière proportionnelle à leurs Valeurs Nettes d'Inventaire (et, le cas échéant, à leurs Valeurs Nettes de Prime) respectives ou d'une autre manière déterminée par la Société (ou sa société de gestion) de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque des actifs de plusieurs Catégories sont détenus sur un compte et/ou sont cogérés comme masse ségréguée d'actifs par un agent de la Société (ou de sa société de gestion), les droits respectifs de chaque Catégorie correspondent à la portion proportionnelle résultant de la contribution de la Catégorie concernée au compte ou à la masse concernée, (ii) ce droit varie conformément aux allocations et retraits faits pour le compte de la Catégorie, tels que décrits dans le Mémoire et finalement (iii) toutes les obligations, quelles que soient les Catégories auxquelles elles sont attribuables, lient Société dans son entièreté, à moins qu'il en soit décidé autrement avec les crédateurs;

(vi) au moment du paiement de distributions aux Actionnaires de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces distributions.

12.7 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation conformément au droit luxembourgeois; doivent être interprétées et appliquées

(b) la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime) à une Date d'Evaluation sera mise à la disposition des investisseurs au siège social de la Société dès que finalisée. La Société fera de son mieux afin de calculer et de finaliser la Valeur Nette d'Inventaire dans une période de cent vingt (120) jours calendriers suivant la Date d'Evaluation concernée;

(c) afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des Actions (et, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) émises par la Société;

(d) la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) de chaque Catégorie dans chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et de la société de gestion de la Société et mise à disposition aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société (ou sa société de gestion) peut procéder à la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion de la Société (ou de sa société de gestion) dans des journaux financier pertinents. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix;

(e) différentes règles d'évaluation peuvent être applicables en ce qui concerne un Compartiment spécifique tel que décrit dans le Mémoire.

13. Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société (ou sa société de gestion) peut à tout moment et périodiquement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime des Unités de Prime) d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'Actions (et, le cas échéant, toutes Unités de Prime) de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat des Actions (et, le cas échéant, toutes Unités de Prime) de ce Compartiment ou de cette Catégorie de ses Actionnaires, ainsi que les conversions d'Actions (et, le cas échéant, toutes Unités de Prime) d'une Catégorie dans un Compartiment:

(a) pendant toute période au cours de laquelle une ou plusieurs bourses d'échanges sur lesquels une partie conséquente des actifs du Compartiment sont fermées pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les négociations y sont restreintes ou suspendues ou les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(b) pendant toute période au cours de laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires, ou toute autre circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société (ou de sa société de gestion), il ne serait pas raisonnable ou normalement praticable de vendre les investissements du Compartiment sans affecter ou nuire de manière significative et défavorable aux intérêts des Actionnaires;

(c) en cas de rupture des moyens de communications normaux utilisés pour déterminer la valeur de tout investissement de la Société ou si, pour des raisons en-dehors de la responsabilité de la Société (ou de sa société de gestion), la valeur d'un actif du Compartiment concerné ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément qu'exigé;

(d) lorsque, en conséquence de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat et le vente des actifs de la Société ne peuvent être effectués aux taux de change normaux;

(e) lorsque pour une raison ou une autre, le prix d'un investissement dans un Compartiment ne peut être déterminé de manière précise;

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une Assemblée Générale afin de décider de la liquidation de la Société ou d'un ou de plusieurs Compartiment(s);

(g) lorsque la suspension est requise par la loi ou une procédure légale; et/ou

(h) si pour une raison ou une autre la Société (ou sa société de gestion) détermine que cette suspension est dans le meilleur intérêt des Actionnaires.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société (ou sa société de gestion) aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société (ou sa société de gestion) notifiera cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

13.3 Une telle suspension en ce qui concerne un Compartiment et n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime), l'émission, le rachat ou la conversion d'Actions (ou, le cas échéant, d'Unités de Prime) d'un autre Compartiment.

14. Art. 14. Gestion.

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) administrateurs (les Administrateurs). Les Administrateurs, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

14.3 Les Administrateurs sont élus par un vote à la majorité des Actions (à l'exclusion des Unités de Prime) présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

14.4 Les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront élire un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

15. Art. 15. Réunion du conseil d'administration.

15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres Administrateurs nommeront à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

15.4 Une convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés pendant la réunion et s'ils affirment avoir été dûment informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant au lieu et heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre Administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un autre Administrateur, à condition qu'au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.

15.8 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide selon le droit luxembourgeois, par chaque Administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

16. Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

18. Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du corps dirigeant. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil dirigeant d'une telle entité.

18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiment(s) ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiment(s). Les règles de composition, les fonctions et devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémoire.

19. Art. 19. Pouvoir de signature.

19.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs.

19.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui un tel pouvoir de signature aura été accordé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 18.1 ci-dessus.

20. Art. 20. Délégation des pouvoirs et nomination d'un gestionnaire en investissements.

20.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la conduite de la gestion journalière et des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs d'accomplir des actes en vue de la réalisation de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil d'Administration ou non, qui seront dotées des pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui seront autorisées, si le Conseil d'Administration le décide, à sous-déléguer leurs pouvoirs.

20.2 La Société peut conclure avec toute Société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) toute société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 21. De plus, cette société peut, quotidiennement et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, acheter et vendre des titres ou autres actifs et gérer le portefeuille de la Société. La convention de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation ou sera, à défaut, conclue pour une durée indéterminée.

20.3 Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou privées.

21. Art. 21. Politiques et restrictions d'investissement.

21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de diversification des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) la conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et aux actifs de ses Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle (ou un Compartiment) pourra acquérir.

21.3 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment sera cogéré sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments sera cogéré sur une base ségréguée ou en commun.

22. Art. 22. Indemnisation.

22.1 La Société peut indemniser ses initiateurs, société de gestion, Dépositaire (tel que défini à l'article 32.1 ci-dessous), Agent Administratif et leurs affiliés, dirigeants, administrateurs, actionnaires directs ou indirects, membres, agents, associés ou employés ainsi que ses Administrateurs (chacun étant une Personne Indemnifiée) de toutes obligations, de tous

frais et de toutes dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables), dommages, pertes, actions et procédures, qu'elles soient judiciaires, administratives, d'enquêtes ou autres, pouvant être (ou devenir) encourus par la Personne Indemnisée découlant de ses activités pour le compte de la Société dans la mesure où l'activité ou les circonstances à l'origine de cette demande d'indemnisation n'impliquent pas de négligence grave, fraude ou faute intentionnelle sous la loi luxembourgeoise de la part de la Personne Indemnisée.

22.2 La Société peut, lorsqu'elle l'estime nécessaire, fournir une couverture d'assurance professionnelle ou toute autre couverture d'assurance adéquate à une ou plusieurs Personnes Indemnisées.

23. Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale de la société.

23.1 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

23.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

24. Art. 24. Assemblée générale annuelle des actionnaires – Autres assemblées générales.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre lieu dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la notice de convocation de l'assemblée, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 15h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant.

24.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requiert.

24.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure indiqués dans les notices de convocation de l'Assemblée Générale.

24.4 Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

25. Art. 25. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

25.1 La convocation et la conduite des Assemblées Générales sont régies par les règles concernant les délais de convocation et les quorums établies par la loi, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

25.2 Le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux Administrateurs conjointement, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par un écrit contenant une mention de l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

25.3 Toutes les Actions étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées au moins huit (8) jours ouvrés avant l'Assemblée Générale concernée à leurs adresses telles que reprises dans le Registre. Ces notices contiendront l'ordre du jour et préciseront l'heure et le lieu de l'assemblée, les conditions d'admission et se référeront aux exigences de la loi luxembourgeoise au regard du quorum et des majorités requises pour l'Assemblée Générale concernée.

25.4 Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de l'article 11.3 des présents Statuts. Une Unité de Prime, le cas échéant, ne confère aucun droit de vote.

25.5 Sauf disposition contraire de la loi ou les présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants.

25.6 Cependant, les décisions ayant pour objet de modifier les présents Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

25.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et obligataires.

25.8 Chaque Actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, ne devant pas nécessairement être Actionnaire.

25.9 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

25.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée.

25.11 Avant le début de toute délibération, les Actionnaires éliront un président de l'Assemblée Générale. Le président nommera un secrétaire et les Actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

25.12 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire que le désire.

25.13 Cependant, lorsque les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou deux autres Administrateurs.

26. Art. 26. Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment ou d'une catégorie.

26.1 Les Actionnaires de tout Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

26.2 De plus, les actionnaires de Catégories peuvent tenir à tout moment des Assemblées Générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

26.3 Les dispositions de l'article 25 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

27. Art. 27. Réviseur d'entreprises agréé.

27.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

27.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

28. Art. 28. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories d'actions.

28.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une Catégorie au sein d'un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs Actions (et, le cas échéant, de toutes Unités de Prime) en Actions (et, le cas échéant, toutes Unités de Prime) d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les Actions (et, le cas échéant, toutes Unités de Prime) de la ou des Catégories concernées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation calculés à la Date d'Évaluation à laquelle cette décision prendra effet. La Société notifiera un avis aux détenteurs des Actions (et, le cas échéant, des Unités de Prime) concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

28.2 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes les Unités de Prime) du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (et, le cas échéant, la Valeur Nette de Prime de leurs Unités de Prime) en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les dépenses de réalisation calculée à la Date d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale, qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votant à cette Assemblée Générale. Une telle résolution sera cependant conditionnée par le consentement du Conseil d'Administration.

28.3 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment ou Catégorie concerné.

28.4 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la liquidation ou de la fusion seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg pour le compte des personnes y ayant droit dans la période de temps applicable.

28.5 Toutes les Actions (et , le cas échéant, les Unités de Prime) rachetées seront annulées.

28.6 Dans les mêmes circonstances que celles prévues à l'article 28.1, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif (OPC) organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 17 décembre 2010 relative aux OPCs, telle que modifiée ou de la loi du 17 décembre 2010 relative aux OPCs, ou à un autre compartiment dans cet autre OPC (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les Actions (ainsi que, le cas échéant, toutes Unités de Prime) du Compartiment concerné comme des actions du Nouveau Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un (1) mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions (et, le cas échéant, leurs Unités de Prime), sans frais, durant cette période.

28.7 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 28.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée. Une telle résolution sera cependant conditionnée par le consentement du Conseil d'Administration.

28.8 En outre, en d'autres circonstances que celles décrites à l'article 28.1, une contribution des actifs et dettes attribuable à un Compartiment à un autre OPC en référence à l'article 28.6 ou à un autre compartiment dans cet autre OPC nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des Actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un OPC de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un OPC étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion. Une résolution d'une Assemblée Générale prise conformément à cet article 28.8 conditionnée par le consentement du Conseil d'Administration.

29. Art. 29. Année comptable.

29.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, exception faite du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

30. Art. 30. Comptes annuels.

30.1 Chaque année, à la fin de l'année financière, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

30.2 Le Conseil d'Administration soumet, au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan et le compte des pertes et profits de la Société, ainsi que son rapport et les documents afférents tel que prescrit par la loi, au réviseur d'entreprises de la Société, qui rédige sur cette base son rapport.

30.3 Le bilan, le compte des pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

31. Art. 31. Affectation des bénéfices.

31.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémoire, la manière dont les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer, ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

31.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

31.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'Actions nominatives (et, le cas échéant, Unités de Prime) sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le Registre.

31.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et heures déterminés par le Conseil d'Administration en temps utiles.

31.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

31.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégorie(s) d'actions émises dans le Compartiment respectif.

31.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

32. Art. 32. Dépositaire.

32.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

32.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

33. Art. 33. Dissolution et Liquidation de la société.

33.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

33.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.

33.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

33.4 L'Assemblée Générale doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou, le cas échéant, sous le quart du minimum légal.

33.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'Assemblée Générale effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

33.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial, si cette publication est requise ou nécessaire, et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

33.7 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

33.8 Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

34. Art. 34. Loi applicable.

34.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2 des présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie susnommée déclare souscrire à trente et une (31) Actions sans Unité de Prime représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) payée par l'actionnaire est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 and 26-5 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Patrick Hansen, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 26 octobre 1972, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Philippe Kauffmann, employé, dont l'adresse professionnelle est au 35A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 juillet 1970, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Alain Lam, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 28 février 1969 à Maurice.

3. Deloitte SA, dont le siège est au 650, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

4. le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, son prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kelecom, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 février 2012. Relation: EAC/2012/1704. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012026289/1890.

(120034734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Vio Defensor SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 161.999.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 1. März 2012

Am 1. März 2012 hat die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Erklärung des Abschlusses der Liquidation der Gesellschaft zum 1. März 2012;
- Alle Bücher und Unterlagen der Gesellschaft werden über einen Zeitraum von fünf (5) Jahren unter folgender Adresse aufbewahrt: HSBC Trinkaus Investment Managers SA, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf.
- Alle Gelder und Mittel, welche nicht an Gläubiger oder Aktionäre ausgekehrt werden können, werden entsprechend den gesetzlichen Anforderungen bei der Caisse de Consignation hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. März 2012.

VIO DEFENSOR SICAV-SIF (IN LIQUIDATION)

Unterschrift

Référence de publication: 2012029565/20.

(120038110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

SI Anlagfonds, Fonds Commun de Placement.

Teilfonds: Rohstoff Kapitalschutz FondsSI 04/2018

WKN: A1C2WW - ISIN: LU0528610123

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates wurde der o.g. Fonds zum 27. Februar 2012 geschlossen und von der offiziellen Liste für Organismen für gemeinsame Anlagen gestrichen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im März 2012.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Stefanie Dany

Référence de publication: 2012030665/9486/12.

Thryn Holding N°4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 137.627.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 décembre 2011, que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Stéphane HEPINEUZE, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour Thryn Holding N°4 S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012016345/19.

(120019130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Topco I CHF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 331.704,60.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.958.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe A de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. John E. Viola, gérant de classe A
- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016346/17.

(120019211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Topco I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.112.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe A de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. John E. Viola, gérant de classe A
- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016347/17.

(120019217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Topco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.481,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.960.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe A de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. John E. Viola, gérant de classe A
- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016348/17.

(120019213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

TE Yorckstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 115.945.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration tenu en date du 29 décembre 2011, que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle de la personne suivante est désormais:

- Matthijs BOGERS, gérant B: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour TE YORCKSTRASSE S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012016349/18.

(120019381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

TPG (Lux) Mey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.806.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- M. John E. Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016350/17.

(120019199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.923.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- M. John E. Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016351/17.

(120019231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

TPG Merl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 716.476,25.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.273.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- M. John Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016352/17.

(120019239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Calgary (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 155.895.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Frederic FRANCESCONI, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012016368/19.

(120019903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

TPG Nusantara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 213.542.347,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.605.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- M. John E. Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016353/17.

(120019249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

TPG Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.479.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- M. John Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016354/17.

(120019242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 148.078.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Monsieur Enzo GUASTAFERRI, né le 07 novembre 1968 à Messancy, Belgique, résidant au 42, rue de la Gendarmerie, Rodange, Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012016369/19.

(120020344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

TPG TM V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.982,68.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.467.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- M. John E. Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016355/17.

(120019236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

TPG Village, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.017.003,75.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.652.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe B de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe A
- M. John E. Viola, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016356/17.

(120019232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Cartagena (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.821.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012016370/19.

(120020614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

PH Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.111,78.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.280.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe A de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

- M. John E. Viola, gérant de classe A
- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016335/17.

(120019251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

PHND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 88.480,93.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 139.205.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2012, le mandat de gérant de classe A de M. Ronald Cami a pris fin de sorte que le conseil de gestion de la Société se compose désormais comme suit:

- M. John E. Viola, gérant de classe A
- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012016336/17.

(120019250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.620.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Isabelle LAPIETRA, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg, résidant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012016371/19.

(120020347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

—
Extrait de la lettre de démission

Monsieur Adrian Spieler, résidant au Mythenquai 50/60, 8022 Zurich, Suisse, a présenté sa démission du mandat d'administrateur de la Société avec effet au 27 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour Swiss Re Funds (Lux) I

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Stefan Weyand

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012016341/16.

(120019313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

SBWAM Bros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.988.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration tenu en date du 29 décembre 2011, que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes sont désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Stéphane HEPINEUZE, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Décembre 2011.

Pour SBWAM Bros S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012016342/18.

(120019361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.038.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet immédiat de:

- Madame Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973 à Worms, Allemagne, résidant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012016372/19.

(120020342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Ukrainian Agrarian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 161.615.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 décembre 2011, que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs BOGERS, Administrateur Exécutif: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Julien FRANCOIS, Administrateur Exécutif: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour Ukrainian Agrarian Investments S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Mandataire

Référence de publication: 2012016358/18.

(120019129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Virida Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 160.760.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 12 janvier 2012 à 8:15 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Ernst & Young S.A., société de droit Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand duché de Luxembourg a été nommé en tant que réviseur d'entreprise avec effet à partir de la date de l'assemblée pour se terminant lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2011.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Virida Holding II S.A.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2012016359/18.

(120019124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

A.Q.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 876.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 161.186.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion des associés du 29 novembre 2011, d'un conseil de gérance du 29 novembre 2011 et d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé datée du 29 novembre 2011 que l'associé Monsieur Luca Cannobio, résident à Via Vella no. 3, 24060 Riva di Solto, Bergamo, Italie, a transféré à T&F TAX AND FINANCE (DIFC) LIMITED en sa qualité de trustee de Safe Trust, ayant son siège social au 2, Gate Precinct Building, Level 5, 506585 Dubai, UAE, les 8.760 (huit mille sept cent soixante) parts sociales de la société à responsabilité limitée A.Q.A. S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le capital social de la A.Q.A. S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 29 novembre 2011:

T&F TAX AND FINANCE (DIFC) LIMITED: en sa qualité de trustee de Safe Trust 8.760 parts sociales

Référence de publication: 2012016365/17.

(120020246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Société Européenne d'Expansion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 105.845.

Il résulte du procès verbal des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE D'EXPANSION IMMOBILIERE S.A, avec siège social L -2314 Luxembourg, 29 place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.845, tenue en date du 20 décembre 2011

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric BRUYERE de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée nomme comme administrateur pour une durée de 6 ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017

Monsieur Alfred POLOMSKI, né le 2 avril 1953 à Calonne - Ricouart (62) France demeurant 29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

Le Conseil d'administration a nommé Monsieur Alfred POLOMSKI, pré qualifié, en qualité d'administrateur délégué lequel aura tout pouvoir pour engager la société sous sa seule signature.

L'assemblée prend connaissance du changement d'adresse du siège social de la société

De

29 place de Paris L-2314 Luxembourg

A

29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012016343/29.

(120019357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Zzima International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 155.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 janvier 2012.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012016363/13.

(120019094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

**Antlia Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Antlia Logistics S.A.).**

Capital social: EUR 49.918,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 106.998.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Antlia Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012016395/12.

(120020320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

—
Rectificatif du dépôt L120014700 du 24/01/2012

Changement au niveau du Conseil d'administration

L'Assemblée générale tenue extraordinairement le 19 janvier 2012, a pris acte de la démission de Monsieur Brian ARANHA.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Jean-Martin VAN DER HOEVEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur VAN DER HOEVEN est nommé pour une période d'un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012016396/17.

(120019902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.128.

—
EXTRAIT

Il résulte que la personne suivante a démissionné avec effet Immédiat de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société:

- Monsieur Paul Chambers, né le 1^{er} mars 1966 à Wolverhampton, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Référence de publication: 2012016402/19.

(120020666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.525.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle reportée du 19 janvier 2012

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2012, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe LANGLOIS, résidant professionnellement au 23 Rue de la Boétie 75008 Paris, France, Vincent NEURRISSE, résidant professionnellement au 177B Route de la Capite 1222 Vesenaz, Suisse, et Didier CAZEAUX, résidant professionnellement au 23 Chemin des Sous Caran 1245 Collonge Bellerive, Suisse.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2012, Deloitte S.A., 560 Rue de Neudorf 2220 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016415/17.

(120020525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Abipiscines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue d'Ospern.

R.C.S. Luxembourg B 92.088.

Le bilan au 31/03/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016412/9.

(120019805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Academy Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016413/9.

(120019822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Alysa Finance Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.102.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALYSA FINANCE HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012016432/14.

(120019863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.525.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016414/10.

(120020174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Provencal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.174.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PROV HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the process of registration within Luxembourg trade and companies register,

hereby represented by Mr Jean-Jacques JOSSET, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given on 29 December 2011.

The said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Provencal S.A., a société anonyme, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 29 December 2011, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

To amend the article 5 of the articles of association of the Company by adding a paragraph 5.3 which shall now read as follows:

Art. 5. Share Capital and Authorized Share Capital.

5.3 Within the limits of the authorized share capital, the share capital may be increased by an additional amount of twenty million Euros (EUR 20,000,000.-) at the initiative of the board of directors, with or without a premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood as follows:

The authorization will expire five years after the date of the incorporation of the Company, but at the end of such period, a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of shareholders.

The board of directors is authorized to do all things necessary to amend this article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to the article 5.3; the board of directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the board of directors may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all increased amounts of capital.

The other provisions of article 5 shall remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PROV HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Jacques JOSSET, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Provencal S.A., une société anonyme, constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 décembre 2011, pas encore publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Amendement de l'Article 5 des Statuts de la Société par l'adjonction d'un paragraphe 5.3 qui désormais aura la teneur suivante:

5.3 Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

Cette autorisation expirera cinq ans après la date de la présente constitution, mais à la fin d'une telle période, une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications à l'Article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'Article 5.3; Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la loi.

En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou préposé de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le reste de l'Article 5 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.-J. Josset, E. DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 janvier 2012. Relation: RED/2012/69. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, précédemment notaire de résidence à Rambrouch.

Diekirch, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013037/93.

(120015024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Abici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.916.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012016411/11.

(120020419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Arkaos Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.957.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 janvier 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ARKAOS INVESTMENTS S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B88.957, dont le siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a été dénoncé en date du 20 février 2007.

Pour extrait conforme

Me Marco Morza

Le liquidateur

Référence de publication: 2012016436/14.

(120020126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.